

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 0
Nombre de voix contre : 11
Nombre d'abstentions : 2

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Décision concernant une offre d'achat – Ancienne mairie de La Cluse et une partie de la parcelle n°0354

La Mairie a reçu par mail en date du 19/07/2022, un courrier de la locataire de l'appartement communal situé au premier et deuxième étage de l'ancienne mairie de la Cluse, une proposition pour l'acquisition de l'immeuble complet (cadastré 42 B 10 – 179 m²) ainsi que 300 m² issus de la parcelle communale voisine (42 B 354 – 40 222 m²) pour un montant total de 75 000 € justifiés par la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** la proposition faite pour la vente du bien susmentionné et de la partie de parcelle 42 B 354, (300m²)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU

